

Jacques FEILLET,
LA PLOUTOCRATIE AUX ANTIPODES (1908)
Contre l'hégémonie de la [Société Le Nickel](#)

LA PLOUTOCRATIE AUX ANTIPODES ¹
par Jacques Feillet ²
(*Les Temps nouveaux. Supplément littéraire*, 9 mai 1908, p. 4-6)

1
LE PARADOXE CALÉDONIEN

La Nouvelle-Calédonie est la plus lointaine de nos colonies : elle est située à peu près exactement à nos antipodes ; le voyage de Marseille à Nouméa, par les paquebots des Messageries Maritimes, dure quarante jours. Mais elle en est aussi la plus salubre et l'une des plus riches : elle jouit d'un climat comparable à celui de la Provence ; grande trois fois comme la Corse, elle renferme 600.000 hectares de terrains miniers, autant de pâturages, 300.000 hectares de terres à café, 200.000 hectares de forêts.

À ne retenir que ses ressources minières, on pourrait encore la dire à bon droit privilégiée. Elle est un des deux pays qui se partagent la fourniture mondiale du nickel, un des trois ou quatre d'où l'on tire le chrome ; elle tient le cobalt, le charbon, le fer, le cuivre, le gypse, le pétrole, l'or peut-être. Elle occupe le second rang, entre nos possessions, pour la valeur sur place des minerais extraits : 9.995.000 francs en 1902 (chiffre du ministère des travaux publics, exagéré, selon l'ingénieur Glasser, de plus de deux millions), après la Guyane (12.545.000 francs), qui ne produit que de l'or, mais avant Madagascar (4.123.000 francs) et d'Indo-Chine (3.029.000 francs). La valeur des minerais extraits en Calédonie, rapportée à la superficie totale de l'île, donne 400 francs par kilomètre carré, autant qu'aux États-Unis. À cette date de 1902, ce petit pays avait exporté, en moins de trente ans, plus de 900.000 tonnes de minerai de nickel, renfermant environ 60.000 tonnes de métal, et valant sur place une soixantaine de millions. Cette exportation, artificiellement ralentie en 1903, est redevenue plus considérable que jamais.

Une telle colonie devrait être peuplée et prospère.

Mais non. Elle compte trente fois moins d'habitants relativement que la Guadeloupe par exemple, — 53.000 en tout : 27.800 Canaques, 3.300 immigrés exotiques, 7.900 individus d'origine pénale, et seulement 14.200 blancs libres. Sa vie économique est sujette à des intermittences déconcertantes pour ce pays à richesses naturelles variées. Son commerce extérieur, tombé de 21.600.000 francs en 1892 à 15.724.000 francs en 1897, ne se relève à 25.729.000 fr. en 1902, que pour retomber à 19.621.000 francs en 1906. Après cinq ans d'une crise qui ressemblait à une agonie, cinq ans de travail fécond et d'espoirs légitimes ; puis, de nouveau, depuis cinq ans et pour un avenir indéfini : le marasme.

Ce marasme, est, en réalité, pour la Nouvelle-Calédonie, l'état normal, puisqu'il découle logiquement des méthodes employées pour la mettre en valeur. Il ne fut

¹ Article paru initialement dans l'hebdomadaire *Pages Libres*, n° 367.

² Jacques Feillet (1882-1945) : fils de Paul Feillet, ancien gouverneur de la Nouvelle-Calédonie (avr. 1894-oct. 1902). Avocat, membre, puis secrétaire général du Comité de l'Asie française (Paul Guieysse, président).

interrompu que par d'heureux concours de circonstances fortuites, autrefois, et, plus récemment, par un essai vigoureux de réaction contre ces méthodes. Et le problème qui vaut d'être étudié, c'est ce contraste paradoxal entre la richesse foncière de cette île, et la gêne chronique de ses habitants.

L'explication initiale du phénomène, c'est le choix malencontreux que le gouvernement impérial, en 1863, fit de cette colonie, qui méritait mieux, comme lieu de transportation des condamnés aux travaux forcés.

La Nouvelle-Calédonie, pendant trente ans (1864-1894) ne fut officiellement qu'un bagne, et la présence de cet élément factice régla et faussa toute sa vie économique.

Non qu'il eût l'importance positive qu'on a dite. La transportation ne fut jamais, en tant que consommateur, la seule ni la principale source de prospérité ; et en 1893, il apparut aux yeux les plus prévenus que la colonie vivait alors, non pas du bagne, mais du nickel, puisque, le bagne restant intact, elle mourait d'une crise sur le nickel. Mais la transportation constituait, par sa seule présence, un obstacle invincible au peuplement normal ; elle jouait le rôle d'une machine pneumatique et, par là, assurait aux rares blancs libres, dans leurs industries respectives, des monopoles de fait.

Les richesses réelles de l'île se concentrèrent donc en un très petit nombre de mains. La Nouvelle-Calédonie était partagée entre l'administration pénitentiaire, — quelques gros éleveurs et quelques gros commerçants, ses fournisseurs, — la mission mariste, qui exploitait les tribus canaques et seule profitait des ressources agricoles de l'île, — et la Société « Le Nickel ». Les produits étaient globalement, ridiculement minimes pour représenter tout le mouvement d'affaires du pays ; mais ils assuraient, quand tout allait bien, des revenus énormes à chacun des copartageants.

Seulement, pour que tout allât bien, il fallait que, sur des bases si étroites, se maintînt un équilibre très instable, qui se rompait souvent. Vint une surproduction du nickel, comme en 1877 et en 1884-86, ou du bétail, comme en 1883, le fragile édifice menaçait ruine. Quand, en 1893, le Canada entrant sérieusement en ligne pour le nickel, le marché de ce minerai s'engorgea au point de ne plus rien laisser passer ; tout croula. La vie de la Nouvelle-Calédonie s'arrêta net ; les affaires furent paralysées, les recettes ne rentrèrent plus. Au milieu de 1894, le budget, alors de moins de 3 millions, était en déficit de 1 million 350.000 francs.

C'est alors qu'un groupe de Calédoniens, sous l'impulsion d'un gouverneur ³ qui, de 1894 à 1902, se consacra tout entier à cette œuvre, entreprit de relever la colonie en établissant sa vie économique sur des bases plus saines et plus larges, et travailla énergiquement à la réalisation d'un programme qui comprenait essentiellement : la suppression de la transportation ; l'introduction de colons libres, dont l'activité agricole, plus spécialement orientée sur la culture du tabac, ferait contrepoids au développement trop exclusivement minier du pays ; l'exécution des travaux publics indispensables, que le bagne n'avait même pas ébauchés, et notamment d'un chemin de fer de Nouméa à Bourail qui, ouvrant la colonie à toutes les initiatives, la préserverait des dangers de l'accaparement.

Ces idées ne sont pas restées à l'état de projets. Les forçats qui se trouvaient « à la Nouvelle » en 1897 y ont été maintenus ; mais il n'y en est plus envoyé depuis cette date : tous sont dirigés sur la Guyane. 525 familles de colons ont été installées dans les vallées calédoniennes ; 350 d'entre elles environ ont fondé des établissements durables. Une première amorce de 16 kilomètres de chemin de fer, de Nouméa à la Dumbéa, a été ouverte à l'exploitation.

Mais ces résultats, acquis en 1903, loin de servir de point de départ à des efforts ultérieurs, ont été depuis remis en question. Et la colonie, qui avait marché de l'avant, piétine sur place, ou recule.

³ Paul Feillet.

Ceux que la politique de 1894 dérangeait dans leurs monopoles lui opposèrent une résistance acharnée. Sans doute, plusieurs grands éleveurs et plusieurs commerçants notables se rallièrent activement à la nouvelle conception de la Calédonie libre et ouverte. Mais la mission mariste et la société « Le Nickel » mirent tout en œuvre pour enrayer le mouvement. Et, depuis 1903, par la faiblesse des pouvoirs publics, elles l'emportent.

J'ai conté jadis, la campagne des maristes contre la colonisation libre ⁴. Je voudrais étudier aujourd'hui l'action de la Société « Le Nickel ». Histoire plus caractéristique encore peut-être, parce qu'elle éclaire plus directement la complaisance avec laquelle le pouvoir central laisse de gros intérêts privés disposer de nos colonies à leur gré, comme des fiefs dont ils seraient investis, au détriment du bien public. Tout comme la Guadeloupe est livrée à quelques planteurs sucriers ⁵, la Nouvelle-Calédonie est abandonnée à la discrétion de quelques capitalistes, qui n'y résident même pas ⁶.

II L'ACCAPAREMENT

Les gisements de nickel d'Allemagne, de Hongrie, de Suède, de Norvège, d'Espagne, n'ont jamais constitué une concurrence sérieuse pour ceux de la Nouvelle-Calédonie. Le marché de ce métal a été dominé par notre colonie du Pacifique de 1875 à 1892, disputé entre elle et le Canada, de 1893 à 1897, partagé depuis entre ces deux pays. La production, qui était de 400 tonnes pour le monde entier, avant que les mines calédoniennes fussent exploitées, avait monté, dès 1887, par leur fait, à 3.000 tonnes. Elle atteignait 4.720 tonnes en 1893, dont 2.400 tonnes par la Nouvelle-Calédonie, 2.200 par le Canada, 120 par les autres pays, — et 8.400 tonnes en 1902 (Calédonie : 3.700 ; Canada : 4.200 ; autres pays : 500).

Les prix ont naturellement baissé, tandis que la production augmentait. Le kilo de nickel pur, vendu en Europe 18 francs en 1875, ne valait déjà plus que de 8 fr. 60 à 5 francs en 1892 ; fin 1895, au fort de la lutte entre les deux marques rivales, il tomba à 2 fr. 40 ; en ces dernières années, il a oscillé entre 3 fr. 50 et 4 fr. 50.

À ce taux, le nickel reste un métal semi-précieux, sensiblement plus coûteux que le cuivre, et dont la demande n'est pas illimitée. Ses alliages, réservés à des usages semi-luxueux, entrent dans la confection des objets usuels qu'il est intéressant de préserver du vert-de-gris. Ils tendent à remplacer le cuivre dans les émissions de monnaies de billon. L'introduction du nickel dans la composition des aciers en a déjà, depuis quelques années, doublé les usages dans le monde entier, et lui promet un bel avenir métallurgique.

Le nickel ne se rencontre pas dans la nature à l'état pur, mais incorporé dans des minerais qui en contiennent à des teneurs variables. La Nouvelle-Calédonie est très avantagée, au moins jusqu'à présent, pour la richesse de ses minerais et la pureté du métal qui en est extrait. Pour obtenir 1.000 tonnes de nickel, il suffit de 20.000 tonnes de minerai calédonien à 7 %, là où 60.000 tonnes de minerai canadien sont nécessaires. Mais le Canada, mieux outillé, traite ses minerais sur place, au lieu que la Calédonie envoie les siens en Europe, mélangés à 93 % de matière stérile.

Notre Colonie exportait, en 1875, 327 tonnes-minerai, pour 327.000 francs ; 54.000 tonnes en 1891, pour 5.678.000 francs ; 38.000 tonnes en 1895, année de crise, pour

⁴ Dans l'hebdomadaire *Pages libres* du 28 octobre 1905.

⁵ Voir *Pages Libres*, n° 355, du 19 octobre 1907 : « La Guadeloupe politique et sociale. »

⁶ Des journaux locaux, la *Calédonie*, le *Républicain*, le *Bulletin du Commerce*, ont mis en lumière, dans la colonie même, le rôle de la Société « Le Nickel ». Mais, dans la Métropole, sauf quelques articles de M. Jean Hesse et de M. Istivie, dans la *Presse Coloniale*, il n'a jamais été imprimé aucune vérité qui pût être désagréable à la puissante Compagnie.

1.948.000 francs ; 100.000 tonnes en 1900, pour 3.511.000 francs. L'exportation de 1906 s'est élevée à 130.000 tonnes, évaluées officiellement, certainement au-dessous de la vérité ⁷, à 3.929.000 francs. — 42,67 % des exportations totales de la Colonie qui se montent à 9.209.000 francs. Le chrome y figure pour 2.430.000 francs, et les produits autres que les minerais, pour 2.139.000 francs.

Toute la production calédonienne de nickel, dont ces quelques indications permettent de mesurer l'importance, est, directement ou indirectement, entre les mains d'une seule Compagnie, la Société « Le Nickel », société anonyme, au capital de 15 millions, divisé en 60.000 actions de 250 francs, où MM. de Rothschild sont intéressés. La Colonie vit sous l'hégémonie de cette Société, dont les prétentions se résumeraient assez exactement par cette formule : « La Nouvelle-Calédonie, c'est le nickel ; et le nickel, c'est nous. »

Ce fut M. Higginson, celui-là même qui a attaché son nom à la cause de l'annexion des Nouvelles-Hébrides à la France, qui, le premier, fonda, en 1875, une Société française pour l'exploitation du nickel en Nouvelle-Calédonie. Cette Société, créa, en 1879, à la pointe Chaleix, à Nouméa, des hauts fourneaux pour le traitement sur place des minerais, dont le raffinage s'achevait à Marseille. M. Higginson voulait traiter à la pointe Chaleix, non seulement les minerais de ses mines, mais aussi ceux des autres mineurs qui commençaient à produire.

Mais M. Higginson ne disposait pas de capitaux suffisants. En un jour de malheur pour la Colonie, il s'adressa aux Rothschild. Avec leur concours, la Société « Le Nickel » prit la suite, en 1880, de la Société primitive ; M. Higginson resta dans l'affaire jusqu'en 1884. Dès le début, la nouvelle Société, avec ses mines, son usine de Calédonie, et les usines qu'elle acquit aussitôt en Europe, se suffit à soi-même. Rien de mieux. Mais, dès le début aussi, elle entendit régner seule. Elle signifia qu'elle ne traiterait, dans ses hauts fourneaux de la pointe Chaleix, que ses propres minerais ; et son premier mot d'ordre fut : « Hors de nous, pas de mines ! »

La Société possédait des gisements à Thio, Canala et Houailou, sur la côte Est de l'île. Toute une campagne fut entreprise pour établir qu'il n'y avait de minerai que sur la côte Est, ce qui retarda jusqu'en 1887 la découverte des masses nickelifères de la Tontouta, sur la côte Ouest. La Société avait au Bureau des Mines des amis qui la renseignaient ; elle savait quand un tel demandait en concession telle mine, rédigeait immédiatement une demande concurrente, et obtenait presque toujours du Conseil privé le domaine disputé. Elle baptisa une de ses mines : la *Stop* ⁸.

(Suite)

(*Les Temps nouveaux. Supplément littéraire*, 16 mai 1908, p. 10-14)

Cependant, la Nouvelle-Calédonie était beaucoup plus riche qu'on n'avait cru : on trouvait du nickel partout ; sur toute la côte Ouest, de Païta à Pam les déclarations se multipliaient ; l'accaparement devint impossible. La Société changea, non de dessein, mais de formule, et son nouveau mot d'ordre fut : « Hors de nous, pas de main-d'œuvre ! »

En ce temps-là, l'État accordait volontiers aux particuliers, soit pour les récompenser de services rendus ou les indemniser de terrains cédés, soit tout bonnement pour leur être agréable, des contrats de main-d'œuvre pénale, ou, comme on les a appelés plus tard, des « contrats de chair humaine ». Il cédait le travail de tant de forçats pour tant d'années, moyennant tant par jour et l'entretien, dont le budget se trouvait ainsi déchargé. Ces contrats étaient cessibles, et passaient de main en main ; les condamnés

⁷ La douane a appliqué à toutes les exportations de 1906 des prix établis par la chambre de commerce, dès janvier, sans tenir compte des fluctuations qui se sont produites en cours d'année.

⁸ Halte-là.

s'achetaient comme des esclaves. Or, la Société « Le Nickel » obtint pour son compte un contrat, le 12 septembre 1887 ; elle acquit peu à peu tous ceux qui avaient été consentis à d'autres ; et elle en arriva, dans les années 1890, à disposer d'un effectif de 1.350 à 1.450 forçats, qui lui revenaient, l'un dans l'autre et tout compris, à 2 fr. 50 par homme et par jour. Elle absorbait ainsi toutes les forces vives de la transportation, ne laissait aux travaux publics que les invalides, et pas un homme à mettre à la disposition d'autres particuliers, même pour des motifs d'intérêt général. Ainsi la Colonie avait avantage à être fixée au plus tôt sur la consistance de ses ressources en combustible ; en 1890, 10 condamnés étaient employés à des recherches dans des mines de charbon ; l'administration dut les retirer. — Les contrats de main-d'œuvre sont venus à expiration entre 1898 et la fin de 1900. Ils n'ont pas été renouvelés. Le bagne a fourni en tout près de 4 millions de journées de travail aux exploitations de nickel. Cette énorme masse de main-d'œuvre a été presque exclusivement réservée à la grande Société.

La Société « Le Nickel » transforma, en 1883, ses hauts fourneaux de la Pointe Chaleix, et installa des fours à coke, système qui ne convient pas aux charbons d'Australie ; elle perdit de ce chef 1 million. En 1885, elle construisit à Ouroué, près de Thio, son principal centre d'extraction, une nouvelle usine qui, par la faute d'un directeur ⁹, donna des résultats déplorables. Elle chercha alors et trouva de bonnes conditions de fret, ferma ses usines de Calédonie, et en créa une au Havre. D'où cette maxime, à laquelle elle s'est tenue avec une constance inébranlable : « Nous n'avons plus de hauts fourneaux dans la colonie ; nul n'en aura. »

Après quelques années critiques, le nickel parut décidément lancé ; ses usages se multiplièrent. Sans doute les prix baissaient : 200 francs sur place, en 1886, la tonne-minerai, qui valait un millier de francs dix ans plus tôt ; 125 francs en 1888 ; 80 francs en 1893. Mais ces diminutions étaient plus que compensées par l'accroissement de la quantité. L'exportation passait rapidement de 10.000 tonnes à 20.000, puis à 50.500. Ceci dans le temps où l'on prospectait tant de mines à la fois que la Société avait renoncé à se les approprier toutes.

Elle renouvela pour la troisième fois sa formule de monopole, et dit : « Hors de nous, pas de débouchés ! » - Elle permettait à d'autres d'exploiter des gisements de nickel, mais à la condition qu'ils vendraient par son intermédiaire exclusif toute leur production. Elle consentait alors d'excellents contrats aux mineurs soumis ; mais elle traquait sans merci les indépendants.

Un de ceux-ci, M. Caulry, avait passé un contrat avec une maison d'Allemagne, qui s'était engagée à lui acheter son minerai tant que le kilo-métal vaudrait au moins 3 francs. La Société « Le Nickel » le sut et fit baisser le cours à 2 fr. 98.

En 1892, deux associés, MM. Lucien Bernheim et Devambez, s'étaient acquis un domaine minier considérable, et étaient en mesure, en groupant toutes leurs forces sur un point particulièrement favorable, à Sireis, de livrer 1.000 tonnes-minerai par mois.

Ils avaient un contrat avec la Société, mais qui ne leur suffisait pas pour écouler leur production, et qu'elle annonçait l'intention de ne pas renouveler.

En mars, M. Devambez partit pour l'Europe, à la recherche de commandes, qu'il escomptait légitimement, puisqu'il offrait des minerais à de meilleures conditions que sa puissante concurrente. Il entra en relations avec la Société « Le Nickel pur », du Havre, où les Siegfried étaient intéressés, et avec la Société des métaux de Saint-Chamond, dont les directeurs respectifs acceptèrent avec empressement des marchés qui, réunis, assuraient le placement de 650, puis 1.000 tonnes par mois. Ce résultat, très satisfaisant, était obtenu en octobre. Mais la Société « Le Nickel » intervint auprès des deux conseils d'administration, qui ne ratifièrent pas les engagements des directeurs ;

⁹ David Levat.

et, à la fin de novembre, M. Devambez était avisé des deux côtés qu'il n'y avait rien de fait.

Cette période fut, pour la Société « Le Nickel », la plus prospère qu'elle ait connue. L'action, qui avait alors une valeur nominale de 500 francs, monta en Bourse de 512 fr. 25 le 4 avril 1890 à 1.036 fr. 25 le 4 avril 1892.

Mais, l'année suivante, la Société, qui devait plus tard tant jouer du péril canadien, refusa d'y croire et de s'entendre avec ses concurrents du Nouveau Monde, qui s'en vengèrent cruellement, et débordèrent le marché. Le prix de la tonne-minerai à 7 % en Calédonie tomba à 35 francs (0 fr. 50 le kilo-métal) ; l'exportation fléchit en 1896 à 37.000 tonnes, et qui provenaient des anciens stocks ; l'extraction était presque arrêtée : 6.417 tonnes en cette année 1896. Les petits mineurs furent naturellement balayés ; mais la grande Société elle-même faillit sombrer. L'action en Bourse dégringola à 142 francs le 5 octobre 1895 ; une chute de 894 fr. 25 et de 86 % en trois ans et demi. La Société dut se reconstituer sur de nouvelles bases pour l'exercice 1897 ; la valeur nominale de l'action fut ramenée de 500 à 250 francs.

La Nouvelle-Calédonie tout entière, entraînée dans cette débâcle, vit la faillite de près. Une entente intervint avec le Canada pour le maintien des cours et le partage des débouchés. Dès 1899, l'exportation calédonienne se releva à 103.000 tonnes ; la tonne-minerai sur place remonta à 50 francs (0 fr. 70 le kilo-métal). Ces prix se sont sensiblement maintenus depuis (0 fr. 65 le kilo-métal en septembre 1907).

À peine revenue de cette alerte, la Société « Le Nickel » remit en vigueur, avec plus d'âpreté, la loi non écrite qui interdit à quiconque de vendre du nickel calédonien en dehors d'elle. À tous elle impose ses contrats, désormais draconiens. Depuis dix ans, un seul, par sa ténacité et son intelligence, échappa à cette tyrannie, et réussit à se dresser contre elle : M. Lucien Bernheim, qui, sorti vainqueur d'une lutte épique, opposa Népoui à Thio.

Mais il vendit son exploitation en 1900 : et Nepoui, après avoir plusieurs fois changé de mains, appartient aujourd'hui à une compagnie américaine qui, d'accord avec la Société « Le Nickel », y a suspendu tous travaux. Et la Société, délivrée de cette unique concurrence, reste la maîtresse incontestée du marché calédonien. Elle s'est assuré, en 1901-1902, la clientèle exclusive d'un syndicat anglo-allemand où figurent les Krupp. Elle détenait, en 1904, 33 % des mines déclarées, 38 % des minerais exportés provenaient de ses gisements en 1901, et 62 % en 1906. Et ce qu'elle ne produit pas directement est vendu par son intermédiaire, ou, au mieux, avec son assentiment.

III L'IMPOT SUR LES MINES

La Société « Le Nickel » ne vit pas d'un bon œil la tentative de colonisation libre que poursuivit le gouverneur Feillet de 1894 à 1902, et qui tendit à introduire dans le pays des éléments nouveaux et variés qui échapperaient à sa tutelle. Cependant, occupée à se refaire après sa lutte contre le Canada, elle resta longtemps à l'arrière-plan dans la coalition des volontés, qui mena campagne contre le programme de 1894 ; elle laissa d'abord peser tout le poids de la guerre sur la mission mariste, et sur la grande maison de commerce catholique dont le chef est M. Ballande, actuellement député « républicain libéral » de Bordeaux ; cette même maison qui avait voulu autrefois se constituer un domaine minier à Kouaoua, et que la Société « Le Nickel » en avait évincée.

Même, la Société « Le Nickel », après une première escarmouche contre le gouverneur inquiet, escarmouche où elle n'avait pas eu l'avantage (février 1898), s'abstint de toute opposition ouverte, et alla jusqu'à collaborer en quelque manière au peuplement sain de la Colonie : elle fit venir de France, fin 1898, comme main-d'œuvre

d'appoint, 82 ouvriers, à qui elle promettait, outre un salaire de 3 fr. 50 par jour, une concession gratuite de 5 hectares de terres propres à la culture, qu'ils défricheraient à leurs moments de loisir pendant le temps de leur engagement, et où ils pourraient se retirer librement après quelques années de travail aux mines. L'expérience était intéressante, elle échoua complètement, à cause de la mauvaise qualité des terres alloties par la Société « Le Nickel ».

Mais quand, en mai 1901, le gouverneur revint de France avec un emprunt de cinq millions et un programme de travaux publics importants ; quand fut donné le premier coup de pioche du futur chemin de fer de Nouméa à Bourail (160 km.), qui allait relier le chef-lieu, dès le 16^e kilomètre, à la région nickelifère de la Dumbéa; puis, 5 kilomètres plus loin, aux mines de charbon de la Nondoué, dont l'exploitation ferait faire un grand pas à la question des hauts fourneaux pour le traitement sur place des minerais ; puis, 10 ou 15 kilomètres au delà, aux gisements de nickel de la Tontouta ; quand la grande compagnie entrevit le champ qui serait alors ouvert à des initiatives indépendantes, elle ne dissimula plus son hostilité. Elle la marquait en toutes affaires, grandes et petites. Ainsi, la colonie lui avait donné jadis, près Nouméa, un terrain, à charge de remplir certaines conditions qu'elle avait éludées ; elle refusa, en 1902, d'en rétrocéder une partie pour la construction d'une cale de halage, sous prétexte que quelques-uns de ses employés désiraient y installer un tennis. La puérilité du motif soulignait l'insolence du refus.

Une question fiscale porta la Société « Le Nickel » aux extrémités contre le gouverneur, d'abord, puis contre la Colonie elle-même.

Le budget calédonien, en déficit de 1 million 350.000 francs en 1894, avait été restauré dès 1897. Depuis lors, la situation financière était excellente ; une politique de progrès et de travail avait pu être suivie sans impôts nouveaux. Fin 1901, l'exercice 1902 s'annonçait bien. La subvention de la Métropole y figurait en recettes pour 660.000 francs, chiffre indiqué par le ministère, en diminution de 10.000 francs sur l'année en cours.

Or, la commission du budget de la Chambre abaissa brusquement la subvention à 500.000 francs. La nouvelle fut connue à Nouméa huit jours avant la session budgétaire du Conseil général. 160.000 francs ne s'économisent ni ne se remplacent facilement du jour au lendemain, sur un budget de moins de 4 millions.

L'administration, contrainte de créer des ressources nouvelles, se convainquit qu'elle ne pouvait les demander qu'aux mines.

Les mines payaient alors, en vertu du décret du 17 octobre 1896, à la superficie : 0 fr. 50 par hectare de terrain concédé et 0 fr. 40 par hectare pour les permis de recherches ; à la sortie : 0 fr. 25 par tonne de minerai exporté. Tarifs extrêmement bas, tarifs de chômage, établis en pleine crise, que ne justifiait plus l'état prospère des exploitations. En 1901, un propriétaire minier calédonien supportait des charges fiscales, à superficie égale, deux fois plus légères qu'un propriétaire rural. Les impôts de consommation atteignaient 129 francs par habitant blanc ; on ne pouvait songer à les augmenter encore. Au contraire, il n'y avait rien d'exorbitant à réclamer un peu plus aux mines, qui versaient 210.000 fr. en tout. Cette industrie, la principale du pays, qui prétendait même en être la seule viable, ne fournissait pas 6 % des recettes budgétaires, et n'abandonnait pas à la colonie 2 % de ses gains.

Le conseil général émit donc, fin 1901 pour 1902, sur la proposition de l'administration, un vote qui tendait à doubler les impôts miniers à la superficie.

Cette fois, la Société « Le Nickel » agit. Les décisions des assemblées coloniales en matière de taxes ne deviennent exécutoires qu'après ratification du Conseil d'État. Le ministre des Colonies ne lui transmet même pas la décision du conseil général.

Le gouverneur, en avril 1902, modifia son projet, et proposa, sur la demande de quelques mineurs raisonnables ¹⁰, d'augmenter les droits à la sortie plutôt que les droits à la superficie, combinaison qui, moyennant certaines modalités que M. Feuillet indiquait, encourageait la création de hauts fourneaux. Ceci ne radoucît pas la Société « Le Nickel », qui redoute ce progrès par-dessus tout. Le gouverneur Feillet fut rappelé (octobre 1902).

Avec lui disparaissait son programme de peuplement et d'outillage économique, et c'était beaucoup. Mais, sur la question de l'impôt, le danger subsistait. Pour l'exercice 1903, le ministre prélevait illégalement 140.000 francs sur le budget calédonien, et les appliquait, de sa grâce, aux dépenses de l'administration française aux Nouvelles-Hébrides ; virement qui se renouvela jusqu'en 1907, et priva indûment la colonie en quatre ans, de 770.000 francs. Après la diminution brutale de la subvention, cela faisait en deux ans (1902-03), un trou de 310.000 francs, qui équivaldrait à un trou de 310 millions dans le budget métropolitain. Le nouveau gouverneur, M. Picanon, était bien obligé d'y faire face et, pour cela, de s'adresser aux mines.

C'est alors que la Société « Le Nickel », pour se fournir d'arguments contre l'opportunité des impôts élaborés, se détermina froidement à organiser une crise de la colonie. De propos délibéré, elle ralentit son exploitation, si bien qu'en 1903, l'exportation du nickel calédonien baissa de plus du quart. Non qu'il y eût crise mondiale sur le minerai, ralentissement des commandes, comme en 1893 : le marché était plus actif que jamais ; la Société livrait autant de nickel à ses clients ; seulement elle se le procurait au Canada ; ce qui n'empêcha pas, vers cette époque les publicistes distingués de la louer de son patriotisme.

Aux autorités locales, qui ne voyaient que la Calédonie, on parlait crise. Et la fausse crise du nickel détermina une crise trop vraie dans la colonie ; la crise, factice quant aux causes, devint bientôt très réelle et très dure dans ses effets. L'administration, déconcertée, tergiversait sur la question de l'impôt ; d'où un déficit qui s'agrandit vite, et rendit impossible, faute d'argent pour gager un nouvel emprunt, la continuation des travaux publics. Les ouvriers qui y étaient occupés rejoignirent sur le pavé de Nouméa ceux que la Société « Le Nickel » avait licenciés.

Les preuves abondent du caractère factice de la prétendue crise sur le minerai. Voilà cinq ans qu'on nous en parle, et, tout au moins jusqu'à 1906 inclus, tout démontre son existence : les achats au Canada, notoires, reconnus par le conseiller général qui porta la parole, en 1904, contre l'impôt sur les mines ; l'accroissement continu de la demande globale de nickel : 8.000 tonnes-métal en 1903 ; 10.000 en 1905 ; pour la France seule, augmentation de 188 % de 1904 à 1905 ; — les belles commandes reçues par la Société « Le Nickel » en 1904 : 1 million 500.000 kg-métal pour un seul client, dit M. Sylvestre Leconte, au conseil général, sans être démenti ; — la reprise opportune des exportations calédoniennes : 21.000 tonnes en janvier 1905, au lieu de la moyenne 9.000 ; il s'agissait alors de gagner l'impôt de vitesse, de faire sortir le plus de minerai possible au tarif de 1906 ; pour ces transports exceptionnels, la Société accepta des conditions de fret spéciales : 3 fr. 75 de plus par tonne qu'à l'ordinaire, pour éviter un supplément de taxe de 1 franc ; — le bon état enfin des affaires de la Société « Le Nickel ».

Nous avons vu, quand il y avait eu une crise sur le minerai, une vraie, l'action de cette compagnie baisser de 894 fr.. 25 et de 86 % en trois ans et demi (1892-1895) : il n'était plus alors question de dividendes ; or, cette même action, en ces quatre années (1903-1907) de « crise », monta de 357 francs et de 80 % (443 francs, le 6 janvier 1903 ; 800 francs le 4 janvier 1907) ; l'exercice 1905 s'est soldé par un bénéfice net de plus de 3 millions, avec distribution d'un dividende de 30 francs ; l'exercice 1906, qui a

¹⁰ Il y en a. La Société « Le Chrome » notamment, qui exploite le second minerai calédonien, et que dirige M. Bernheim, a constamment, dans toute cette affaire de l'impôt, fait preuve d'esprit public.

supporté le poids, si effroyable, disait-on, des nouvelles taxes, a donné un bénéfice net de 3 millions 476.000 francs, presque égal au budget calédonien ; le dividende a été maintenu à 30 francs ; le bilan accuse une augmentation sensible des valeurs sociales immobilières, qui ont passé de 876 000 à 2 millions 332.000 francs.

D'abord déconcerté par les manœuvres de la Société « Le Nickel » et par le resserrement consécutif des transactions, le gouvernement Picanon, pressé par la nécessité, s'engagea à fond sur la question de l'impôt, et proposa au conseil général, en mai 1904, de frapper les mines concédées d'une taxe progressive à la surface (0 fr. 60 par hectare jusqu'à 1.000 hectares ; 1 fr. 75 au-delà), et les minerais à la sortie d'une taxe *ad valorem* fixée à 5 % de la valeur marchande la plus faible au port d'embarquement : par exemple 1 fr. 50 pour une tonne de nickel qui vaudrait 30 francs, ce qui grèverait le kilo-métal de 0 fr. 0317.

(Suite)

(Les Temps nouveaux. Supplément littéraire, 23 mai 1908, p. 18-20).

Ces propositions, un peu plus exigeantes que celles de 1901, restaient raisonnables et modérées. En cette année 1904, les mines contribuaient au budget, qui est de près de 4 millions, pour 255.000 francs en tout. Le projet Picanon escomptait une augmentation maxima de 349.000 francs. Ce n'était pas encore leur demander d'« acquitter presque tout l'impôt en Calédonie », comme M. Paschal Grousset leur en a fait la réputation à la Chambre, le 19 novembre 1907. Sur les 255.000 francs de 1904, le nickel apportait 141.000 francs, et les autres minerais 114.000 francs. Le prix de revient du kilo-métal de nickel rendu en Europe et raffinage compris, évalué à 2 fr. 41 (chiffre où l'impôt calédonien n'entrait que pour 3 centimes), laissait au producteur un bénéfice qui variait de 0 fr. 84 à 2 fr. 09. Les taxes proposées devaient augmenter le prix de revient de 7 centimes, ce qui laissait une jolie marge au profit.

Le système des taxes progressives à la superficie se justifiait également.

Dans la plupart des pays, les concessions de mines ne sont accordées par l'État que sous condition d'exploiter (en ce sens, la reprise des mines de houille du Plessis, dans la Manche, décidée par arrêté du 8 novembre 1901, confirmée par le Conseil d'État). Dans la province australienne des Nouvelles Galles du Sud, les taxes à la surface sont très élevées : 15 fr. 625 par hectare ; les concessionnaires sont astreints sous peine de retrait à effectuer une dépense de main-d'œuvre annuelle minima de 312 fr. 50 à l'hectare. Au Canada, il n'y a pas d'impôts sur le nickel : les intéressés ont su l'éviter en agitant le spectre calédonien (1903), tandis que leurs confrères français agitaient le spectre canadien ; mais aucune concession de plus de 320 hectares n'est délivrée. Ainsi, partout des précautions contre l'accaparement.

En Nouvelle-Calédonie, rien de pareil. La Société « Le Nickel » détenait 42.000 hectares, en demandait encore 17.000, sans qu'il lui en coûtât grand chose, sans que cela l'engageât à rien. Sur les 190.000 hectares, concédés ou demandés en concession par l'ensemble des mineurs, 10.000 seulement étaient l'objet d'une exploitation. Il y avait là un danger qu'en Nouvelle-Calédonie même on n'avait pas, autrefois, méconnu ; le tarif établi avant la crise de 1893 par le décret du 22 juillet 1883 frappait d'un droit de 3 francs par hectare les mines exploitées, et de 10 francs celles qui ne l'étaient pas. Le projet Picanon n'allait pas si loin.

La campagne de la Société « Le Nickel » avait désagrégé la majorité républicaine du conseil général. L'assemblée rejeta les propositions de M. Picanon, par 9 voix contre 7, le 27 mai 1904. Le gouverneur en appela au pays, prononça la dissolution du conseil. Les élections reconstituèrent une majorité indépendante : 1.300 voix contre 350 avaient approuvé les taxes. Le projet Picanon, un peu édulcoré, fut adopté par l'assemblée renouvelée le 20 juillet 1904.

— « Votez toujours, disait le directeur de la Société « Le Nickel », en Calédonie, M. Wilczyński : ça se règlera à Paris ! »

Rien n'était acquis, en effet. Le Conseil d'État donna, en mars 1905, un avis favorable à l'augmentation des taxes minières, mais il en réduisit le quantum à peu près à rien. Le cabinet Rouvier-Étienne repoussa d'abord même cette réforme dérisoire, et décida de maintenir purement et simplement le *statu quo*, pour ne pas, disait-il, indisposer la Société « Le Nickel », au moment où il négociait avec elle la transformation de la monnaie de billon. Le conseil général protesta par des câblogrammes fulminants, au reçu desquels le gouvernement consacra, par un décret du 22 avril 1905, les conclusions du Conseil d'État ¹¹.

La question fut reprise dans la colonie. Dès le mois de mai, le conseil général vota un nouveau projet, et M. Picanon partit pour la France, sur l'invitation du ministre, afin de le défendre lui-même devant le Conseil d'État. À la mi-décembre, la Haute assemblée, mieux informée, acceptait les tarifs suivants : à la superficie, 0 fr. 75 par hectare jusqu'à 500 hectares, et au-dessus 1 fr. 50; à la sortie, un droit fixe de 1 fr. 25 par tonne pour le nickel et le chrome, et de 1 fr. 50 pour le cobalt.

La Société « Le Nickel » tenta une suprême résistance. Un ministre, qui n'était pas le titulaire du portefeuille des Colonies, s'en fit, en conseil, l'écho. Mais M. Paul Guieysse, député, délégué de la colonie, annonça que, si la solution normale n'intervenait pas, il interpellerait. Un décret du 21 décembre 1905, ratifia l'augmentation des taxes minières, — quatre ans trop tard pour l'équilibre du budget calédonien.

Le nouvel impôt n'a pas eu les effets désastreux prédits par M. Colardeau au conseil général en mai 1904. Il n'a empêché la Société « Le Nickel » en 1906, première année d'application, ni de battre son propre record pour les quantités exportées, ni d'encaisser un bénéfice net supérieur à celui de 1905. Il a relevé les recettes budgétaires de 200.000 francs environ. Sanctionné à temps, il eût épargné à la colonie la crise financière où elle se débat, et qui, en arrêtant les travaux publics, a de si funestes répercussions économiques. Mais, en ces quatre années d'attente, un déficit s'est accumulé, que le ministère estime à 690.000 francs et le conseil général à 635.000 francs, et qui, pour ne pas atteindre 1 million 350.000 francs, comme en 1904, n'en paralyse pas moins le gouvernement local.

IV LA VENGEANCE

La Société « Le Nickel » a vu dans la ténacité de la Nouvelle-Calédonie sur cette question d'impôt, moins une menace pour ses intérêts qu'une révolte contre son hégémonie. C'est surtout contre l'esprit de ses maîtres que la colonie a péché, offense qui ne se pardonne point. La Société a donc jugé à propos de faire sentir l'aiguillon contre lequel on avait osé regimber.

« — La crise durera encore six ans, dix ans s'il le faut, disait M. Wilczyński ; les Calédoniens en seront réduits à manger les semelles de leurs bottes ; mais nous aurons le dernier mot, et régnerons sans conteste. » Ce que M. Jean Hess traduisait ainsi, dans la *Presse coloniale* : « Laisse-toi exploiter, ou je te fais crever de faim. »

Tout se passe, en effet, comme si la Société « Le Nickel » voulait « faire crever de faim », en Calédonie, les ouvriers, les propriétaires de mines, les commerçants et agriculteurs, c'est-à-dire tout le monde. Un boycottage en règle !

¹¹ Ceci est la version exacte de cette phase de l'affaire. Le ministère Rouvier en a donné une autre dans un communiqué du *Temps* du 21 juillet 1905.

Les ouvriers ? — La Société « Le Nickel » a dû renoncer à la main-d'œuvre pénale, puisque, malgré les pétitions qu'elle fait signer, la transportation est en pleine liquidation. Elle se procure difficilement des Canaques : elle avait passé, en 1900, avec des tribus de Houailou et de Canala des contrats de main-d'œuvre, qui ont expiré en 1902 et n'ont pas été renouvelés. Les chefs se plaignaient que le service des mines épuisât leurs hommes. La Société déduisait du salaire des indigènes (1 franc par tête et par jour) un dixième pour les chefs, parce que c'est l'usage en Calédonie, mais refusait de verser ce dixième aux chefs, parce que cet usage n'était pas mentionné dans les contrats ¹². Cette subtilité n'a pas incité les chefs à lui fournir des travailleurs.

La Société employait donc, avant 1903, des ouvriers européens, libres ou libérés. Mais, quand elle ralentit volontairement son exploitation, elle en congédia le plus qu'elle put ; et, quand elle jugea que l'expérience avait assez duré, elle en reprit le moins qu'elle put : elle fit venir, en 1905, 600 Japonais.

Les propriétaires de mines ? — La Société « Le Nickel » est, en l'état, leur intermédiaire obligé. Elle leur offre le choix entre des contrats léonins ou pas de contrats du tout. Elle exige que le minerai lui soit livré, non pas au port le plus proche du gisement d'où il provient ; non pas à Nouméa, où il peut, de la côte ouest surtout, être amené à bon compte, et où la Société a ses bureaux, avec toutes facilités pour les prises d'échantillons, les analyses, le pesage, etc., mais à Thio, rade foraine ouverte aux vents régnants du sud-est qui y soufflent presque en tempête pendant la majeure partie de l'année.

Le minerai doit être amené à Thio par les propres bateaux de la Société « Le Nickel », au détriment du cabotage local, moyennant une redevance de 5 à 10 francs la tonne. La Société déduit de ce qui lui est ainsi apporté 16 kg par tonne, représentant « les pertes et déchets, pendant les opérations de chargement et de déchargement ». Elle paye « humidité déduite » la tonne dont elle compte le fret à l'exploitant « humidité comprise ». Elle ne paie pas le cobalt qui est contenu dans le minerai (1 kg. 157 pour 98 kg. 079 de nickel fin), et qu'elle vend en Europe. Le droit de sortie, de 1 fr. 25 par tonne, est à la charge du petit mineur. Celui-ci, à de telles conditions, ne joint les deux bouts que par miracle.

La Société « Le Nickel », qui accapare au départ tout le minerai calédonien, l'envoie, brut, au Havre ou à Kirkintilloch, près Glasgow, pour être traité dans ses propres usines, ou à Rotterdam, pour être dirigé sur les hauts fourneaux allemands. On transporte 945 à 950 kg de matière stérile pour en extraire 50 à 55 kg de nickel. Ce système implique un gaspillage éhonté des ressources du pays : le fret de la matière stérile est trop fort pour qu'il n'y ait avantage à expédier les minerais d'une teneur inférieure à 6 1/2, et de préférence 7 %. Pour une tonne utilisée, on en jette au vent et à la pluie trois que des procédés plus ménagers de l'avenir permettraient de retenir. Si un premier traitement sur place ramenait le minerai 7 à une teneur de 45 % environ, le prix de revient du kilomètre s'abaisserait, par suite de l'économie sur le transport, de 0 fr. 70. Pour compenser le surcroît de charges occasionné par les impôts Picanon, il suffirait de transformer ainsi en Calédonie 30 % du minerai exporté. Le minerai à 5 % deviendrait plus avantageux que ne l'est actuellement le minerai à 7 %. Enfin, la fusion sur place alimenterait la vie économique du pays, qui voit partir ses richesses sans presque en profiter.

Mais la Société « Le Nickel » ne veut point de hauts fourneaux :

1° Parce que l'usage actuel, très critiquable industriellement, ne l'empêche pas de réaliser de beaux bénéfices ; les gisements de la colonie en seront plus vite épuisés, voilà tout ;

¹² M. Dehné, administrateur à Canala, qui prit, en cette occasion, fait et cause pour les indigènes, fut déplacé d'office par le ministre, sur le rapport de l'inspecteur des colonies Méray (1902).

2° Parce que l'installation d'usines en Calédonie serait la perte des 4 ou 5 millions qu'elle a engagés dans ses usines d'Europe ;

3° Parce que l'abaissement du fret risquerait d'affranchir de son intermédiaire les autres exploitants.

Aussi la Société « Le Nickel », mettant en mouvement ses tenants et aboutissants financiers ou politiques, métropolitains ou locaux, gagnant les ingénieurs, dégoûtant les capitalistes, composant avec les étrangers, écartant les Français, a fait échouer tous les projets d'établissement de hauts fourneaux en Calédonie depuis vingt ans : projets Scheller (1886-87) ; Viviane (1887-88) ; Higginson et Desmazures (1893-1894) ; **Vickers** et Armstrong (1901) ; Creusot, Forges de la Marine, Châtillon et Commentry (1901) ; Bernheim (1905). Deux gouverneurs ont compris l'importance de cette question, et sérieusement étudié, pour le bien public, les mesures de nature à mettre fin à la déperdition insensée des minerais de la colonie ; un titulaire, qui fut rappelé (1902), et un intérimaire, qui ne fut pas titularisé (1906).

Les agriculteurs et commerçants ? — En ces années de sécheresse, de bas cours du café et de reproduction du bétail, les colons agricoles auraient eu grand besoin de n'être pas privés de leurs petits bénéfices accessoires. Or la Société « Le Nickel » a ses jardins, ses légumes, ses plantations, ses cultures, ses porcs, ses bœufs, ses fromages. Et non seulement elle n'achète pas ces marchandises, mais encore elle est assez riche pour les vendre à des prix défilant toute concurrence.

Le commerce local a déjà beaucoup perdu à la substitution des ouvriers japonais aux européens : les Japs ne consomment que du riz et des poissons salés qu'ils font venir de chez eux. Mais la Société « Le Nickel » ne s'en est pas tenue à ce tort indirect. Elle a cessé systématiquement de rien acheter sur place. Elle a monté des magasins à Thio avec des objets importés directement. Elle a ses bazars ou « stores », ses hôtels, ses cabarets, ses minoteries, etc., où doivent se servir les propriétaires de mines et les entrepreneurs qui ont affaire à elle. Quand à ses employés, on a les circulaires qu'elle leur adresse : « Nous vous recommandons, y lit-on, de veiller à ce que tous nos agents se servent exclusivement dans nos magasins, car il est inadmissible en effet qu'ayant à Thio un magasin installé à grands frais pour faciliter l'existence du personnel, celui-ci ne lui réserve sa clientèle que pour les objets à bon marché.

*
* * *

Ainsi, après avoir dit : « Hors de nous, pas de mines ! » — puis : « Hors de nous, pas de main-d'œuvre ! » — puis : « Hors de nous, pas de débouchés ! ». — la Société « Le Nickel » conclut maintenant : « Hors de nous, et de tels alliés que nous tolérons, rien, ni personne ! »

Et les pouvoirs publics métropolitains se font complices, inconsciemment parfois, de cette séquestration d'une fraction notable du territoire français. Et les gouverneurs, pour n'être pas brisés, doivent fermer les yeux.

Voilà l'explication du paradoxe calédonien : le marasme, état normal d'une colonie qui possède tous les éléments de la prospérité ; des habitants très pauvres dans un pays très riche, qui subvient aux revenus de lointains actionnaires.

(Suite et fin.)

(Les Temps nouveaux. Supplément littéraire, 30 mai 1908, p. 28)

La Société « Le Nickel » n'a pas su, comme les sucriers guadeloupéens, donner à ses conceptions économiques une expression politique adéquate. Elle est si détestée que, malgré le nombre de gens qu'elle tient, malgré l'argent dépensé à chaque scrutin, malgré l'appui de la riche mission mariste et de la puissante maison Ballande, le parti républicain, avec des ressources pécuniaires incomparablement plus modestes, l'a emporté, contre elle et ses alliés, à toutes les élections depuis dix ans, sauf une.

La Nouvelle-Calédonie n'a pas de représentant au Parlement. Elle désigne, au suffrage universel, un délégué au Conseil supérieur des Colonies. Le titre de délégué ne confère, par lui-même, aucune influence ; mais il est compatible avec le mandat législatif. La Calédonie, pour faire entendre sa voix en France, choisit souvent pour délégué un député. Elle élut, en décembre 1903, malgré une campagne acharnée de la coalition, M. Paul Guieysse, ancien ministre des Colonies, député du Morbihan. M. Guieysse mérita le ressentiment de la Société « Le Nickel » quand il triompha des résistances du ministère Rouvier, à l'augmentation des taxes minières (décembre 1905).

À l'expiration de son mandat, la lutte reprit contre lui, plus haineuse. La coalition des *volontés* lui opposa Paschal Grousset, ancien ministre des relations extérieures sous la Commune, ancien déporté à la presqu'île Ducos, député « socialiste indépendant » de la Bastille, qui, quoique averti, accepta sans hésitation d'être le candidat de la haute finance et de la Congrégation. La campagne se fit sur la question de la transportation : la Société « Le Nickel », exploitant la crise qu'elle avait créée, proposa pour remède la reprise des convois de forçats. L'ancienne oligarchie à base de bagne, qui en revient toujours à son rêve du partage à l'amiable et en petit comité du succulent gâteau calédonien, appréciait la transportation pour son action pneumatique ; la Société « Le Nickel » garde la nostalgie des « contrats de chair humaine ». Les Calédoniens, oublieux du passé, aigris par la misère, quelques-uns privés de leur liberté d'esprit ou de leur indépendance matérielle, se laissèrent piper par le mirage de la prospérité que leur rendrait (?) le retour du Monstre, « formidable consommateur ».

Et le 6 janvier 1907, unique échec de républicains depuis dix ans, M. Paschal Grousset fut élu pour quatre ans délégué de la Nouvelle-Calédonie, à 200 voix de majorité sur 2.000 votants.

Les détails du scrutin en marquent le caractère. M. Guieysse gardait la majorité dans tous les centres agricoles libres (Bouloupari, Sarraméa, Moindou, Voh, etc.), sauf Canala, où la Société « Le Nickel » a un établissement ; à Bourail, grand centre pénitentiaire, mais où la municipalité est républicaine ; et à Prony-Plum, où travaille la Société minière « Le Chrome », qui n'avait pas marchandé les impôts équitables. M. Paschal Grousset obtenait l'avantage à Païta et au Mont-d'Or, fiefs de la mission mariste ; à Thio, Kouaoua, Mouéo, où règne directement la Société « Le Nickel » ; M. Triponé (l'ancien associé de M. Turpin) avait alors, sous le nom de Chalas, une exploitation minière ; dans la plupart des centres pénitentiaires (La Foq, Koué, etc.) ; enfin, à Nouméa, où les réactionnaires avaient, quelques jours avant l'élection, embauché une centaine d'ouvriers sans ouvrage, qu'ils rejetèrent sur le pavé le lendemain, lundi, 7 janvier au matin.

Depuis lors, la transportation n'a pas été reprise et ne le sera pas. Et la majorité électorale républicaine s'est ressaisie à l'occasion des renouvellements par moitié du conseil général, et pour le tout du conseil municipal de Nouméa (juin et septembre 1907).

Mais la coalition ne désespère pas de désagréger une seconde fois le bloc des résistances. Elle s'est aperçue que M. Paschal Grousset n'était guère zélé ni débrouillard. Elle songe à lui demander sa démission et à lui substituer un autre « socialiste

indépendant », qui, lui, a la manière, et qui n'est autre que M. Gérault-Richard, député de la Guadeloupe.

Le gouverneur actuel, M. Liotard, dans une allocution à la commission municipale qui le recevait à Bourail, en octobre 1907, adjurait ses administrés d'oublier leurs querelles et de « faire l'accord » sur le nom de M. Gérault-Richard.

On ne sait ce qui adviendra de ce beau rêve. Le fait certain, c'est que le « socialisme » de M. Gérault Richard n'empêche pas plus de dormir les capitalistes en Australasie qu'aux Antilles.

*
* *
*

Mais voici qui est plus inattendu, et qu'on nous parle de paix. Cette Société « Le Nickel », si orgueilleuse, n'est pourtant pas à l'abri des soucis. Son monopole de fait, fondement de sa tyrannie, ne durera peut-être pas toujours. Elle a déjà, fait singulier, abandonné d'elle même à la Société « Le Chrome » les réserves de houille blanche de la Plaine des Lacs. Déjà le pauvre petit tronçon de voie ferrée, qui n'a que 16 kilomètres, offre aux exploitations des environs de la Dumbéa, du côté des monts Koghi, jusqu'ici inaccessibles, des facilités qui changent pour elles les données des problèmes. Des concurrents apparaissent : une Société « Le Nickel de la Nouvelle-Calédonie » vient d'être fondée, au capital de 7 millions, par MM. Desmazures et Jules Prevet. La « Fonderie de Nickel » construit en dehors de la Société, sous la direction de M. Chavane, une usine à Duffel, près Anvers¹³. Fait plus grave, de nouveaux gisements de nickel, singulièrement riches, paraît-il, ont été découverts à Worthington, dans la province canadienne d'Ontario. On prévoit le temps où le minerai calédonien ne pourra plus lutter contre son rival, qu'à la condition d'être traité sur place ; et alors, que deviendront les usines du Havre et de Kirkintilloch, qui ont coûté 4 ou 5 millions ? Ces craquements commencent à avoir des répercussions en Bourse : l'action de la Société « Le Nickel » qui, le 4 janvier 1907, avant-veille de l'élection Paschal Grousset, était montée à 800 francs, ne cotait plus que 598 francs un an plus tard (2 janvier 1908).

Et alors la Société « Le Nickel » a mis, comme on dit, un peu d'eau dans son vin.

Les Calédoniens avaient eu l'idée, à la fin de 1906, d'en appeler des directeurs de cette Compagnie à MM. de Rothschild eux-mêmes, qui ne suivent que de très haut toutes ces affaires de nickel, fort secondaires par rapport à l'ensemble de leurs opérations.

« Si le roi le savait ! » disait-on, sous l'ancien régime.

Les Calédoniens avaient voulu que MM. de Rothschild connussent leurs doléances. M. Mialaret, président du conseil général, d'accord avec les représentants des autres corps constitués, résuma clairement, modérément, fermement, les plaintes de ses concitoyens, dans une lettre que M. Guieysse, alors délégué de la Colonie, fut prié de remettre en mains propres à l'un des chefs de la puissante maison de banque.

Cette lettre, de M. Mialaret, a été depuis publiée dans le *Républicain* de Nouméa.

MM. de Rothschild répondirent courtoisement. Et rien ne changea.

Mais, quelques mois plus tard, la Société « Le Nickel » parut faire quelques pas dans la voie d'un rapprochement avec la population. Le directeur, Wilczynski, qui s'était rendu personnellement impopulaire par son attitude, à propos de l'impôt des mines, et qui avait prononcé sur la crise calédonienne des paroles de provocation, fut remplacé. Cette mesure amena une certaine détente. Le nouveau directeur a décidé d'acheter au commerce local 75 % des marchandises dont a besoin la Société.

Est-ce une ère nouvelle ? Nous en accepterions l'augure. Nous pensons que la Société « Le Nickel », qui a fait tant de mal, la Calédonie, aurait pu lui faire beaucoup

¹³ Usines de Nickel de La Nèthe : prolongement des Hauts Fourneaux de Nouméa (groupe Ballande).

de bien, et qu'au bout du compte, elle s'en serait mieux trouvée. Peut-être n'est-il pas trop tard.

Mais, si elle veut sincèrement une paix honorable avec la Colonie, c'est à elle à en prendre l'initiative. Que messieurs les capitalistes commencent ! Et, après une guerre si cruelle, il leur faudra donner des gages non équivoques d'une bienveillance dont la Nouvelle-Calédonie n'a pas, de leur part, l'habitude.
